



MOSELLE FIBRE

Objet : Vote du Budget Supplémentaire – Décision Modificative n°1

COMITE SYNDICAL DU 14 JUIN 2021 DELIBERATION N° CSD 2021-184

Le 14 juin 2021, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, 1^{er} Vice-président.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Jean-Bernard BARTHEL, Mme Viviane FATTORELLI, Mme Danièle JAGER-WEBER, M. Nicolas KARMANN, M. Franck KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Frédéric LEVEE, M. Norbert MARCK, M. Jean MARINI, M. Eraldo MARRONI, M. Alphonse MASSON, M. Zénon MIZIULA, M. Patrick RISSER, M. Philippe SCHOTT, M. Bernard SIMON, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Guy GUILLOUET, M. Patrick PIERRE, Mme Myriam RESLINGER, M. Michel ROUCHON.

Etaient Absents/Excusés : Mme Nathalie AMBROSIN-CHINI, M. Denis BAUR, M. Francis BECK, Mme Christelle BOFFIN, M. Pascal BUCHHEIT, M. Roland CHLOUP, M. Luc CORRADI, M. Jérôme END, M. Alex GUTSCHMIDT, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Edouard JACQUE, M. Roland KLEIN, M. Dominique LEROND, M. Fernand LORMANT, Mme Ginette MAGRAS, M. Jean-Louis MASSON, Mme Peggy MAZZERO-BECKER, M. Thierry MICHEL, Mme Katia MULLER, M. Michel PAQUET, M. Alain PIERROT, M. Frédéric PROKRANDT, M. Michel RAMBOUR, M. Patrick REICHHELD, M. Jean-Marc REMY, M. Olivier SEGURA, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZAK, M. Laurent STEICHEN, M. David SUCK, Mme Brigitte TORLOTING, M. Bernard TREUVELOT, M. François WERNER, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI, M. Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur Patrick RISSER a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU les statuts de MOSELLE FIBRE,

VU l'instruction interministérielle portant nomenclature budgétaire et comptable M14,

VU le rapport n° CSR 2021-184 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 14 juin 2021,

CONSIDERANT les inscriptions budgétaires décrites ci-après :

I) Reprise des résultats 2020

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le Comité Syndical doit se prononcer sur l'emploi du résultat cumulé de la section de fonctionnement, constitué à la clôture de l'exercice 2020. Ce résultat, s'il est excédentaire, doit être affecté prioritairement au financement de la section d'investissement.

Le résultat de fonctionnement cumulé 2020, s'élève à 4 506 442,92 €. Le Président propose d'inscrire ce montant en résultat reporté au compte 002, en recettes de fonctionnement.

Le résultat d'investissement cumulé 2020 s'élève à 10 645 622,10 €. Le Président propose d'inscrire ce montant en résultat reporté au compte 001, en recettes d'investissement.

Pour mémoire, ces montants de reprise de résultat sont identiques aux montants utilisés pour la reprise anticipée des résultats au Budget Primitif 2021.

II) Equilibre général du projet de Budget Supplémentaire-Décision Modificative n°1 (BS-DM1)

Le présent projet d'étape budgétaire se ventile, au titre des éléments réels, de la façon suivante :

Dépenses réelles de fonctionnement		Recettes réelles de fonctionnement	
Charges générales (011)	27 000,00	Excédent 2020 (R002)	-
Personnel (012)		Cotisations (74)	
Elus et subventions de fonctionnement (65)		Redevances (75)	330 000,00
Intérêts de la dette (66)	-	Recettes exceptionnelles (77)	3 000 000,00
Charges exceptionnelles (67)	- 160 000,00		
Provisions (68)	-		
Total	- 133 000,00	Total	3 330 000,00

Dépenses réelles d'investissement		Recettes réelles d'investissement	
Etudes (20)		Excédent 2020 (R001)	-
Subventions d'investissement (204)		Financement du réseau (13)	- 1 000 000,00
Acquisition de matériel (21)	5 000,00	Emprunt (16)	
Construction du réseau (23)	- 4 480 733,00	Trop perçu sur marché (23)	3 000 000,00
Dépôts et cautionnements versés (27)	15 000,00		
Remboursement du capital de la dette (16)	-		
Total	- 4 460 733,00	Total	2 000 000,00

Total Dépenses	- 4 593 733,00	Total Recettes	5 330 000,00
-----------------------	-----------------------	-----------------------	---------------------

Le projet de BS-DM1 présente un niveau de dépenses supérieures aux recettes à hauteur de 9 923 733 € pour le budget de MOSELLE FIBRE.

Pour mémoire, la ventilation, au titre des éléments réels, du **Budget Primitif** est la suivante :

Dépenses réelles de fonctionnement		Recettes réelles de fonctionnement	
Charges générales (011)	530 000,00	Excédent 2020 (R002)	4 506 442,92
Personnel (012)	605 000,00	Cotisations (74)	474 000,00
Elus et subventions de fonctionnement (65)	431 000,00	Redevances (75)	6 612 000,00
Intérêts de la dette (66)	230 000,00	Recettes exceptionnelles (77)	17 557,08
Charges exceptionnelles (67)	810 000,00		
Total	2 606 000,00	Total	11 610 000,00

Dépenses réelles d'investissement		Recettes réelles d'investissement	
Etudes (20)	105 000,00	Excédent 2020 (R001)	10 645 622,10
Subventions d'investissement (204)	6 000 000,00	Financement du réseau (13)	9 500 000,00
Acquisition de matériel (21)	20 000,00	Emprunt (16)	-
Construction du réseau (23)	19 205 000,00	Trop perçu sur marché (23)	4 377,90
Remboursement du capital de la dette (16)	800 000,00		
Total	26 130 000,00	Total	20 150 000,00

Total Dépenses	28 736 000,00	Total Recettes	31 760 000,00
-----------------------	----------------------	-----------------------	----------------------

Présentation du **Budget Total** (Budget Primitif + Projet BS-DM1) :

Dépenses réelles de fonctionnement		Recettes réelles de fonctionnement	
Charges générales (011)	557 000,00	Excédent 2020 (R002)	4 506 442,92
Personnel (012)	605 000,00	Cotisations (74)	474 000,00
Elus et subventions de fonctionnement (65)	431 000,00	Redevances (75)	6 942 000,00
Intérêts de la dette (66)	230 000,00	Recettes exceptionnelles (77)	3 017 557,08
Charges exceptionnelles (67)	650 000,00		
Provisions (68)	-		
Total	2 473 000,00	Total	14 940 000,00

Dépenses réelles d'investissement		Recettes réelles d'investissement	
Etudes (20)	105 000,00	Excédent 2020 (R001)	10 645 622,10
Subventions d'investissement (204)	6 000 000,00	Financement du réseau (13)	8 500 000,00
Acquisition de matériel (21)	25 000,00	Emprunt (16)	-
Construction du réseau (23)	14 724 267,00	Trop perçu sur marché (23)	3 004 377,90
Remboursement du capital de la dette (16)	800 000,00		
Total	21 654 267,00	Total	22 150 000,00

Total Dépenses	24 127 267,00	Total Recettes	37 090 000,00
-----------------------	----------------------	-----------------------	----------------------

Le Budget Total présente un suréquilibre à hauteur de 12 962 733 €.

III) Description des mouvements budgétaires réels

A) Section de fonctionnement

En recettes de fonctionnement, les crédits augmentent de 3 330 000 € en raison de :

- la signature de l'avenant 4 de la Délégation de Service Public du réseau FttH qui augmente la valeur des redevances versées à MOSELLE FIBRE (+ 330 000 €),
- la détermination du montant des pénalités pour le marché de conception réalisation dans le cadre d'un protocole d'accord transactionnel (+ 3 000 000 €).

En dépenses de fonctionnement, les crédits sont en baisse de 133 000 € du fait de :

- la baisse de l'évaluation des intérêts moratoires concernant les paiements du marché de conception réalisation (- 160 000 €).
- la prise en compte des loyers, charges et honoraires d'agence dans le cadre du déménagement de MOSELLE FIBRE (+ 27 000 €).

B) Section d'investissement

En dépenses d'investissement, les crédits sont en baisse de 4 460 733 € du fait :

- de la détermination du montant définitif du marché de conception réalisation et de la prise en compte de l'indemnisation du fait du COVID dans le cadre du protocole d'accord transactionnel (- 4 480 733 €).
- de l'augmentation des besoins du Syndicat en mobilier du fait du déménagement (+ 5 000 €)
- du versement d'une caution pour les nouveaux locaux de MOSELLE FIBRE (+ 15 000 €).

En recettes de fonctionnement, les crédits augmentent de 2 000 000 € en raison de :

- la détermination du montant définitif du marché de conception réalisation dans le cadre du protocole d'accord transactionnel (+ 3 000 000 €).
- la baisse de la subvention escomptée de l'Etat pour la construction du réseau FttH du fait d'un montant définitif de marché inférieur à celui déclaré lors de la demande de subvention (- 1 000 000 €).

Le Président précise que le budget est voté par nature et par chapitre, sans vote formel sur chaque chapitre. Ce rapport est accompagné du fascicule du projet de BS-DM1 2021 qui détaille, par chapitre et par article, les mouvements budgétaires décrit ci-dessus ainsi que les opérations d'ordres.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **ARTICLE 1 : ADOPTE** le Budget Supplémentaire- Décision Modificative n°1 pour l'exercice 2021 de MOSELLE FIBRE tel que décrit dans la présente délibération,
-
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président de MOSELLE FIBRE à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 20
Adopté par : 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au Préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Metz

Pour extrait conforme,

Le Président de séance



Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire



Patrick RISSER